

225C0732
FR0000054470-FS0355

2 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 avril 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 avril 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT, et détenir, directement et indirectement, 53 289 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 0,04% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	20 081	0,02	20 081	0,01
UBS Switzerland AG	33 128	0,03	33 128	0,02
UBS Financial Services Inc.	80	ns	80	ns
Total UBS Group AG	53 289	0,04	53 289	0,04

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2^o du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6^o du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 53 289 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 52 284 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 925 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un contrat de « *right of use reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,
- 80 ADR UBISOFT ENTERTAINMENT.

¹ Sur la base d'un capital composé de 130 803 074 actions représentant et 143 604 858 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.